LE FRONDEUR

15 C^mes LE N°

JOURNAL SATIRIQUE PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

ABONNEMENT UN AN 5 F

BUREAUX RUE DE L'ETUVE

Le comité de l'association libérale (???) présentant des candidats aux choix des menbres de l'association (neuf candidats pour neuf places vacantee). Mécanique perfectionnée remontée pour quatre ans.

7e Année.- N° 327. Samedi 8 Mai 1886. 15 Centimes le N°.

ABONNEMENT .
Un an . . . . fr. 7 00
Franco par la Poste

Bureaux
12 - Rue de l'Etuve - 12
A LIÉGE
Rédacteur en chef: H. PECLERS

LE FRONDEUR

Journal Hebdomadaire

SATIRIQUE, POLITIQUE ET LITTÉRAIRE

ABONNEMENT :
Six mois. . . . fr. 3 75

RÉCLAMES :
La ligne . . . » 1 60
Fait-divers . . » 3 00

On traite à forfait.

Un vent de fronde s'est levé ce matin, on croit qu'il gronde contre...

Il n'y a que les petits hommes qui craignent les petits écrits.

La question du gaz.

Le projet de contrat pour l'adjudication publique de l'entreprise de l'éclairage de la ville de Liége sera soumis au Conseil communal dans la plus prochaine séance.

Personne, assurément, ne trouvera que c'est trop tôt !

Or, il nous revient qu'un conseiller, que nous désignerons simplement par les initiales de son nom — Julien Warnant — se propose de réclamer un nouvel ajournement de l'affaire, sous prétexte que le temps lui a manqué pour examiner la question, avec le soin qu'il apporte en toutes choses.

Si cette proposition d'ajournement se produit, nous aimons à croire que le Conseil la repoussera impitoyablement. Il est évident, en effet, que l'on dispose à peine du temps matériel nécessaire à la création d'une usine et d'une canalisation nouvelles — création indispensable si une autre société que la compagnie Orban triomphe à l'adjudication. Ajourner, dans ces conditions, la discussion du projet de contrat, serait, en réalité, rendre impossible l'adjudication publique et livrer de nouveau la ville de Liége, pieds et poings liés, à la compagnie Orban, seule en mesure, dès lors, de pourvoir à l'éclairage de la ville à l'expiration du contrat actuel. Toute complaisance du Conseil en pareille matière serait véritablement jugée sévèrement par le public et la majorité du Conseil tiendra certainement à éviter jusqu'à l'apparence d'une complicité quelconque avec les hommes de la compagnie Orban.

Sans doute, nous risquons de perdre un discours de M. Warnant et — comme le dit Rabelais — « pour ce que rire est le propre de l'homme », on ne doit pas négliger les bonnes occasions ; mais enfin, nous avons encore l'espoir d'entendre prononcer par M. Warnant, un de ces discours qui font la joie des amateurs, tandis que l'occasion de nous débarrasser une bonne fois des tentacules de la compagnie Orban est unique et serait perdue si l'on hésitait à la saisir.

Que le Conseil l'empoigne donc une bonne fois — et ne la lache plus — en dépit de toutes les criailleries des complices — conscients ou inconscients — de la compagnie Orban.

Le charlatanisme de M. Janson.

Paul Janson est un charlatan ! Ce n'est pas moi qui le dis, c'est un grand journal, un journal sérieux, *la Meuse*, dont nul ne s'est jamais permis de contester le grand bon sens. Ses rédacteurs sont d'ailleurs gens graves et austères en matière politique, autant que profonds en matière musicale.

Parfois on y laisse entrer un « jeune » qui peut s'y livrer à des attaques de *doctrinarium trémens*. Tel est le cas d'un des correspondants bruxellois de *la Meuse* — le jeune et intéressant Paul Hymans, doctrinaire de naissance et budgétivore à peine sevré. J'avais d'abord cru que ce correspondant, qui signe P. H., était vieux, très vieux même, mais je me trompais ; on m'a assuré qu'il est jeune, très jeune. M. Vanderkindere a fait souche !

Si, en lisant ses élucubrations, j'avais d'abord pensé que le correspondant de *la Meuse* était d'un âge avancé, c'est que je n'avais jamais lu pareilles choses écrites par un homme ayant encore sa cervelle intacte, et aussi parce que je ne me figurais pas qu'un petit jeune homme, finissant à peine d'user ses culottes aux bancs de l'université, aurait l'outrecuidance de trancher les questions politiques aussi souverainement !

Il a d'ailleurs une façon toute neuve de présenter la situation !

Il fait d'abord trois grandes divisions :

1° Les libéraux sincères, représentés par M. Buls ;

2° Les radicaux intransigeants, représentés par M. Janson ;

3° Les catholiques : M. Jacmart.

Après cela, les subdivisions : les Indécis, qui marchent avec le vent ; les Timides, qui craignent les audaces ; les Indifférents ; les Pusillanimes ; enfin les Sages, qui veulent la paix et la sécurité !

Tout cela est évidemment très clair et de nature à nous faire saisir, à première vue, les moindres dessous de notre machine politique.

Il aurait pu ajouter une autre classe très nombreuse : les Gateux, mais je suppose qu'il ne l'a pas fait, uniquement par modestie.

« Il y a six mois, écrit ce jeune ligueur, on parlait d'union et d'alliance. Mais il n'y a pas de réconciliation possible. Comment l'union aurait-elle put se faire ? Par la retraite de M. Janson. M. Buls ne pouvait pas, lui, — sa situation politique le lui interdisait — se retirer devant M. Janson. C'est donc sur M. Janson seul que retombe la responsabilité des évènements actuels. »

Et il appelle ce charabia un raisonnement dont la logique est irréfutable. — Dans sa situation, je comprends ça !

Aussi, je n'essayerai pas de le réfuter, d'autant plus que non content de dire des bêtises, il y ajoute toute la mauvaise foi dont il est capable. Et il a des dispositions ! S'il n'écrivait à *la Meuse* il serait à sa place dans une feuille cléricale.

Vous croyez peut-être que combattant la candidature de Paul Janson, il combattra le programme de l'Association, que celui-ci représente. Non ! il trouve plus facile de passer toutes les réformes proposées sous silence. Pour lui, aveugle de naissance, Paul Janson n'a proposé qu'un remède à nos maux sociaux et politiques : la Revision ; il n'a rien dit de l'enseignement, du service personnel, de la crise économique, etc.

Comme mot de la fin, il trouve cette phrase pleine d'esprit.. ! « Allez, vous n'êtes que des charlatans »

Ah ! Monsieur Janson, que je vous plains !

Malgré la lutte acharnée que vous avez à soutenir contre les journaux de Bruxelles, les influences de la Banque, de la Cour, j'avais foi en votre étoile. Aujourd'hui, hélas ! j'ai perdu tout espoir. M. P. Hymans vous a excommunié ! Vous êtes un homme à la mer. Aussi, je vous dis « retirez-vous devant M. Buls. » Il y aura, peut-être, une autre place vacante. Alors, soyez plus prudent, allez trouver P. Hymans, tâchez de l'amadouer, demandez lui conseil, offrez lui une bonne petite place ; vous savez qu'on l'a nommé bibliothécaire de la Chambre des représentants juste au lendemain du jour, où, grâce à l'incendie du palais de la Nation, la Chambre n'avait plus de bibliothèque.

Eh bien, trouvez au jeune P. H. une place du même genre — et mieux rétribuée — peut-être alors le bon jeune homme se laissera-t-il toucher .. et vous serez élu !

Sinon, n'est-ce pas, vous resterez un « charlatan ». C'est le petit Hymans qui le dit et, il s'y connaît lui, en charlatans : il a vu défiler tous les doctrinaires chez son père !

EDRAN.

A propos de décorations.

Nous avons reçu la lettre suivante :

Monsieur le Rédacteur,

Permettez-moi de vous entretenir un instant d'un sujet qui passionne en ce moment l'opinion publique à Liége. Il s'agit des décorations accordées à certains chefs de la garde civique ainsi qu'à quelques gardes qui se sont, paraît-il, distingués, pendant les grèves.

Tout le monde trouve étrange, Monsieur le Rédacteur, que l'on ait cru devoir accorder des croix à certains majors, alors que d'autres chefs de corps qui ont fourni *exactement le même service* pendant les troubles, ont été privés de récompenses honorifiques. Il y a là une injustice criante car, si l'on décore ces messieurs, ce ne peut être pour les dangers affrontés par eux, puisque personne n'a couru le moindre danger et que, des milliers de grévistes dont, chaque jour, on annonçait la marche sur Liége, jamais un seul n'est arrivé jusqu'à nous.

C'est donc uniquement des fatigues nécessitées par le service extraordinaire de la garde pendant le mois de mars que l'on a dû tenir compte pour trouver le prétexte des décorations accordées à certaines personnes. Or, ces fatigues ont été les mêmes pour tous, pour les simples gardes et pour les tambours aussi bien que pour les chefs. De plus, quand nous campions dans des postes avancés et, notamment, au Val-Benoit, nos chefs s'installaient commodément chez des particuliers qui leur offraient du bourgogne en attendant l'ennemi, tandis que nous pataugions dans la boue. Nous aurions donc eu, autant et plus que certains majors, le droit d'être décorés et, cependant, nous n'obtenons pas la moindre récompense honorifique ! Une médaille commémorative aurait, me semble-t-il, dû être instituée pour récompenser tous les gardes qui ont fait leur devoir pendant les grèves et, en tous cas, on n'aurait pas dû, en décorant seulement quelques chefs de corps à l'exclusion du reste de la garde, faire croire au public que ceux-là seuls ont su se montrer à la hauteur des circonstances.

Je pense, Monsieur le Rédacteur, que ces observations vous paraîtront assez intéressantes pour mériter la reproduction dans les colonnes du *Frondeur* et je vous présente l'expression de mes meilleurs sentiments

UN BLEU NON DÉCORÉ.

RÉPONSE.

Tout d'abord, je crois devoir faire observer au *bleu* en question qu'il n'a pas besoin de me dire qu'il n'est pas décoré. Cela se voit sans peine.

Si j'insère la lettre ci-dessus, c'est parce que son auteur m'affirme que la question des décorations passionne l'opinion. Si l'opinion est réellement passionnée, je ne puis, décemment, me refuser à m'occuper un peu de cette passion, mais, franchement, je dois déclarer que l'affaire ne m'intéresse pas personnellement. On pourrait décorer tous les Belges valides — et même les autres — sans que je visse le moindre mal à cette décoration générale et, pourvu qu'on ne me décore pas, le reste m'importe peu.

Toutefois, je ne fais nulle difficulté pour reconnaître qu'il y a des observations très justes dans la lettre ci-dessus. Il est évident, en effet, qu'aucun garde n'a couru, pendant les troubles, de dangers sérieux ; si l'on a voulu récompenser les gardes ce ne peut être que de leur assiduité à des réunions nombreuses et, dans ce cas, les simples gardes, tout autant que les chefs, ont certainement des droits égaux aux distinctions et l'on aurait dû leur donner à tous la croix de chevalier de l'Ordre de Léopold — lequel n'en est plus, galvaudé comme il l'est, à trois mille nominations près.

Quant aux tambours et au clairons, ceux-là surtout ont mérité la croix, ayant eu le talent, pendant les terribles journées de mars, de sauver la ville de Liége en même temps qu'ils enrichissaient la ville de Hasselt.

Du reste, il est un moyen de contenter tout le monde et ce moyen, je le mets à la disposition des deux légions.

Il s'agirait simplement de faire accorder à tous les gardes qui sont atteints de la manie décorative des décorations étrangères tout aussi haut cotées que l'Ordre de Léopold.

La chose ne présente, d'ailleurs, nulle difficulté, bien au contraire, une foule de puissances paraissant être fort en peine de trouver assez de poitrines pour y placer leurs croix.

C'est ainsi qu'il ne se passe jamais une semaine sans que l'on ne me propose de me faire décorer de tous les ordres d'Europe, d'Afrique et d'Asie. On m'a successivement offert le *Christ de Portugal*, *Isabelle la catholique*, *le Nicham*, *le Lion et le Soleil* et une foule d'autres ordres distingués parmi lesquels cette bonne vieille branche d'*Ernestine de Saxe*. J'ai refusé parce que je suis d'avis, comme l'auvergnat, que même quand elles ne sont pas *chales*, les décorations *chatient de la plache !* tout de même. Mais puisque les gardes civiques paraissent avoir un faible assez fort pour ce genre d'ornements, je m'empresse de leur signaler le moyen de les obtenir. Ils n'ont pour celà qu'à s'adresser à un certain M. Juin, demeurant à Paris, rue Houdon, 18, lequel m'a, à différentes reprises, offert tous les ordres européens à des prix fort raisonnables et défiant toute concurrence.

Sans doute, il y a un petit versement préalable à effectuer, mais je suis persuadé qu'une souscription publique réunirait facilement les fonds nécessaires à la décoration de toute la garde civique. On obtiendrait, d'ailleurs, une forte réduction sur la quantité et, au besoin, la ville intervenant au moyen d'un léger subside, on pourrait enfin contenter les gardes, aujourd'hui furieux. C'est là, je crois, le seul moyen qui reste à l'autorité communale, si elle veut encore trouver les gardes bien disposés quand il s'agira de maintenir l'ordre dans la ville. Si l'on ne se décide pas à employer ce moyen, on pourrait bien, à la prochaine émeute, trouver visage de bois chez tous les gardes — lesquels aiment l'ordre — mais, seulement, quand il doit leur procurer celui de Léopold.

CLAPETTE.

Une ruse féminine.

PREMIÈRE LETTRE.

Mon cher ami,

Je suis arrivé hier soir au château de la Clertéche. Le baron m'a vivement remercié d'avoir accepté son invitation et la baronne m'a averti qu'on ne me laisserait pas partir avant quinze jours.

Quinze jours ! s'ils croient que je n'ai que ça à faire... j'ai encore une dizaine d'invitations à liquider.

C'est amusant tout de même d'être célibataire : des invitations en veux-tu, en voilà. Je sais bien que cela cache un piège : le mariage, l'inexorable mariage. Mais bast ! quand on sait l'éviter...

Tout père de famille qui a une fille à marier collectionne les célibataires dans son château, il les invite par fournées de dix au moins

C'est à la jeune personne de juger, de comparer et de choisir.

De sorte qu'on a un peu l'air de faire partie d'une exposition de prétendus.

Mais cela m'est indifférent, j'ai toujours trop aimé ma liberté... Et cependant, il y a quinze jours, chez le vicomte de Falerne, j'ai eu peur un instant. Sans fatuité je crois que j'aurais pu demander la main de la fille de la maison et que Mlle Blanche n'eût pas dit non.

Je le crois, j'en suis même sûr.

Ma foi, je n'avais qu'un parti à prendre et je l'ai pris : je me suis enfui lâchement, j'ai déserté.

Elle est pourtant charmante, cette jeune fille, mais dame !...

Je sais bien qu'il faut se faire une raison, et je me demande si, après un aussi rude assaut, je ne finirai pas enfin par capituler.

D'autant mieux qu'il y a ici une ravissante jeune fille, une parente du baron sans doute ; je n'ai fait que l'apercevoir : toilette simple, air modeste, et avec cela très jolie ma foi.

Cependant, pourvu que je ne la rencontre pas trop souvent, je réponds de moi.

Du reste, ici, de par la volonté du maître de la maison, tout le monde a liberté complète de passer son temps comme il lui convient ; s'il lui plait de dîner seul on le sert dans sa chambre, ce qui fait que l'on peut ne point se rencontrer quoique habitant le même toit.

La jeune personne en question doit sans doute se faire servir dans sa chambre, car je ne l'ai pas encore aperçue à table.

Tout à toi,
JACQUES D'ERLAND.

DEUXIÈME LETTRE.

Très cher,

Deux nouvelles : d'abord je suis amoureux de Mlle Aglaé — c'est le nom de la jeune fille dont je t'ai parlé dans ma précédente lettre.

Aglaé ! Ce nom me paraissait jadis parfaitement ridicule et aujourd'hui je le trouve délicieux et doux à l'oreille comme une musique enchanteresse.

Du reste, c'est le seul nom que je lui connaisse ; il m'a été impossible d'en savoir davantage. Je l'avais déjà rencontrée plusieurs fois, par hasard, dans les couloirs du château, la trouvant chaque fois plus jolie, lorsque enfin n'y tenant plus, je l'ai abordée tout tremblant et, après quelques banalités, je lui ai demandé son nom : — Aglaé, m'a-t-elle répondu en s'enfuyant légère comme un oiseau.

Voilà où j'en suis.

La seconde nouvelle, c'est l'arrivée de Mlle Blanche accompagnée de son père et de sa mère. J'ai été tout d'abord passablement embarrassé, mais cela a peu duré ; la jeune fille m'a fait un salut très cérémonieux, le vicomte m'a reproché amicalement mon départ précipité.

J'ai balbutié quelques mots sans suite : dépêche... appelé... affaire urgente.

Pour couper court à mes excuses, la vicomtesse m'a invité pour le mois prochain.

Allons, bon ! il ne manquait plus que ça maintenant.

Du reste, je les rencontre presque continuellement et ils sont très aimables toujours. Cette petite Blanche est charmante et très digne, evidemment elle me garde rancune... Elle ne m'en paraît que plus jolie. Mais puisque j'aime l'autre...

A toi,
JACQUES D'ERLAND.

TROISIÈME LETTRE.

Mon bien bon,

Cela devait arriver : cette petite Aglaé avec ses allures mystérieuses et son air timide m'a littéralement affolé. C'en est fait, je dis adieu au célibat... *Lugete veneres*... vous perdez un de vos plus fidèles adorateurs.

Et la chose ne dépend plus que de moi, elle a positivement consenti.

Voici comment.

Comme je ne parvenais à la rencontrer que dans les couloirs du château, je passais la moitié de la journée à arpenter mélancoliquement les escaliers et les corridors dans l'espoir d'apercevoir ma petite sauvage.

Cette tactique me réussissait assez.

Mais les affaires n'en avançaient pas plus pour cela.

Elle répondait à mon salut par un gentil sourire et passait sans que je puisse lui dire un mot.

Enfin, un jour, je fis appel à tout mon courage et lorsqu'elle passa près de moi, je l'arrêtai en lui disant, très ému :

— Mademoiselle, de grâce accordez-moi un moment d'entretien.

Elle me sourit gentiment sans répondre.

Nous nous trouvions devant la lingerie, à ce moment absolument déserte.

Je l'entraînai doucement de ce côté, et une fois entrés, je me jetai à ses pieds.

— Mademoiselle, m'écriai-je, vous l'avez bien deviné, n'est-ce pas, que je vous aime ?...

Elle balbutia, tout interdite :

— Mais monsieur... je ne sais...

Je lui avais pris les mains que je baisais passionnément.

Elle me laissait faire, du reste, avec beaucoup de bonne grâce.

— Vous voulez bien que je vous aime, mademoiselle ? lui dis-je, exalté.

— Mais peut-être... adressez-vous...

— Au baron pour demander votre main.. Je cours chez lui...

— Mais non, au vicomte de Falerne... c'est lui qui a autorité sur moi.

Diable! une parente du vicomte, ça m'a contrarié à cause de sa fille.

Mais tant pis!

A bientôt,

JACQUES D'ELAND.

QUATRIÈME LETTRE.

Mon cher ami,

Ma réponse a bien tardé, n'est-ce pas. Hélas ! c'est qu'il m'est arrivé tant d'événements que j'en suis resté tout étourdi.

Je suis donc allé chez le vicomte pour lui demander la main de sa nièce — au fait, à quel degré lui était-elle parente, je l'ignorais.

J'arrive..., le vicomte n'y était pas, je ne trouvai que sa fille.

J'allais me retirer.

— Mais asseyez-vous donc, me dit-elle d'une façon aimable.

Elle appuya sur un timbre.

Une femme de chambre entra.

Je restai absourdi.

La femme de chambre, c'était elle, mon adorée !

Aglaé, dit tranquillement Mlle de Falerne, débarrassez donc monsieur de son chapeau.

Je ne suis pas resté longtemps, je ne disais que des bêtises, je pataugeais horriblement.

Le soir j'eus un entretien particulier avec Mlle Aglaé, qui m'a avoué q'elle avait agi de connivence avec sa maîtresse.

Du reste, je dois avouer que la bonne fille me démontra suffisamment que point n'était besoin de demander sa main pour l'apprivoiser.

Seulement elle m'a raconté après qu'elle était fiancée au cocher... c'est moi qui paierai la dot.

Et puis?... et puis j'épouserai Mlle Blanche. J'ai pris le chemin le plus long, mais j'y suis arrivé tout de même.

JACQUES D'ERLAND.

La Ligue des Capacitaires.

La *Ligue des capacitaires* s'est réunie jeudi soir. Une bonne centaine de personnes assistaient à la réunion. M. Charles présidait. Dans l'auditoire, pas d'hommes politiques : MM. Romiée et Remy, conseillers provinciaux, Micha, conseiller communal et aspirant échevin, représentent les hautes classes dirigeantes.

Tout d'abord l'assemblée nomme M. Charles président de la *Ligue* par 96 voix sur 106 votants.

On examine ensuite la question de savoir comment la *Ligue* se fera représenter au Congrès national d'électeurs capacitaires qui aura lieu à Bruxelles le dimanche 9 mai prochain, pour constituer une Fédération nationale des Ligues de capacitaires, ou plutôt de tous les cercles démocratiques qui ont pour but la révision de l'art. 47 de la Constitution. L'article 1er du projet de statuts étant ainsi conçu : « Toutes les ligues faisant partie de la Fédération nationale doivent avoir dans leur programme le principe de la révision immédiate de l'article 47 de la Constitution. *Elles ne donneront leur appui aux candidats pour les mandats communaux, provinciaux et législatifs que si ces candidats ont pris l'engagement écrit de poursuivre à chaque occasion la révision de l'article susdit* » il est clair que, si le dernier paragraphe de cet article est admis, la Ligue des capacitaires liégeois ne pourra pas faire partie de la Fédération, cet article étant précisément celui que nous avions proposé et que *la Ligue* n'a pas admis. C'est, d'ailleurs, ce que reconnaît M. Charles qui croit en outre que les mots *révision immédiate* au projet ne signifient pas tout à fait la même chose que *dans le plus bref délai possible* du règlement de la Ligue.

De plus, le projet de statuts, quant à l'engagement par *écrit*, n'est pas non plus en rapport avec le programme de la *Ligue liégeoise*. M. Charles explique que les organisateurs de la *Ligue* ont taché de concilier leur règlement avec les statuts de l'Association libérale. (Il fallait le dire !)

M. Beck demande d'envoyer un ou deux délégués pour demander des explications au sujet de cet article et de le modifier si possible.

M. Lambert Flechet abonde dans ce sens.

On émet le vœu de s'affilier *s'il y a moyen*, c'est-à-dire si l'on peut concilier les deux règlements.

L'assemblée s'occupe ensuite des élections législatives. On sait que le Comité a prié MM. les représentants de l'arrondissement de Liége de se rendre à cette séance, afin de s'expliquer sur la question de la revision. Le comité a reçu la réponse suivante de ces aimables farceurs :

« Bruxelles, 5 mai 1886.

» Monsieur le Président,

» Nous avons reçu hier soir votre lettre du 2 courant, par laquelle vous nous priez de nous rendre demain jeudi à votre assemblée générale pour y faire connaître notre manière de voir sur la question de la revision de l'article 47 de la Constitution.

» Nous regrettons de ne pouvoir nous rendre à votre invitation. L'Association libérale dont nous sollicitons des candidatures se réunira prochainement ; nous nous ferons un devoir d'assister à cette réunion et d'y répondre aux interpellations que vous jugeriez utile de nous adresser.

» Nous pensons qu'aucun intérêt politique n'exige que, contrairement aux précédents, nous anticipions nos explications.

» Veuillez agréer, etc.

» (Signé) G. FLECHET. NEEF-ORBAN.
FRÈRE-ORBAN. EM. DUPONT,
E. JAMME. J. WARNANT. A. MAGIS. »

Le Comité a aussi reçu la lettre que voici :

« Mon cher Président,

» Vous avez bien voulu me convoquer demain à une réunion de la Ligue des capacitaires, et vous comptez demander à chacun des représentants de l'arrondissement son sentiment au sujet de la revision de l'article 47.

» Je me ferais un devoir de me rendre à votre appel, si je n'étais à peu près certain d'être retenu à Bruxelles. Mais les travaux de la Législature seront terminés à la fin de la semaine prochaine, et il vous suffira de postposer la réunion d'une dizaine de jours pour que vous me trouviez au poste.

» Recevez, etc.

» (Signé) : L. HANSSENS. »

Plus malin, M. Neujean, qui ne veut pas se compromettre, n'a rien répondu du tout.

Comme le fait observer M. le président, les opinions de M. Hanssens sur la revision sont connues. On n'a donc pas à avoir d'inquiétude à son égard.

M. le président oublie seulement d'ajouter que les votes de M. Hanssens, sur la même question, sont également fort connus. M. Hanssens, notamment, a voté *contre* la prise en considération de la proposition de revision déposée à la Chambre par l'extrême-gauche. Il est vrai que depuis M. Hanssens a donné de nouvelles preuves de fermeté !

M. Dehousse adresse alors un blâme énergique aux députés qui se permettent de se soustraire au contrôle du « peuple souverain. » Sur sa proposition, *la Ligue* adresse à ces députés une lettre déclarant que ces messieurs ont manqué à leur devoir :

1° En montrant peu d'empressement à se mettre en communauté d'idées avec leurs électeurs ;

2° En se refusant à venir instruire les électeurs ignorants peut-être mais de bonne volonté sur l'objet *le plus important* de la plate-forme électorale.

Après avoir posé cet acte d'énergie, l'assemblée décide qu'à la séance de l'*Association libérale* (?) un membre du comité interpellera, au nom de *la Ligue*, les candidats sur la question de la revision.

Inutile d'ajouter que l'attitude plus résolue de la *Ligue* vaut déjà à celle-ci les blâmes doctrinaires.

Voici, en effet, ce que dit la *Meuse* au sujet de cette séance.

Une simple réflexion à propos de cette séance. Quelques membres de la Ligue nous semble vouloir la faire dévier du but qu'elle poursuit, tel qu'il est défini par ses statuts. Messieurs les représentants ont eu parfaitement raison de décliner l'invitation qui leur a été adressée. *C'est à l'Association libérale, qui les a choisis, et non ailleurs, qu'ils ont à rendre compte du mandat qu'ils ont reçu.* C'eut été un manque d'égard vis-à-vis de l'Association que de se rendre, avant sa réunion réglementaire, dans une autre assemblée politique. C'est ce que le Comité de la Ligue aurait dû comprendre avant de leur envoyer la lettre que nous avons publiée.

Nous nous permettrons de faire observer deux choses à *la Meuse* :

La première c'est que, il y a quatre ans, quand M. Beck a voulu interpeller, à l'*Association libérale* (?), les députés sortants, l'assemblée a couvert par des hurlements, la voix de l'interpellateur.

La seconde c'est que, dans l'arrondissement de Verviers, les candidats à la Chambre, M. d'Andrimont comme les autres, doivent se rendre *à plus de vingt réunions, avant le pool de l'Association*.

Seulement, voilà, à Verviers où ils ont peur d'être battus, les doctrinaires témoignent des égards aux électeurs.

Ici, où ils se croient sûr d'être élus, ils ne se gênent pas pour se montrer grossiers.

Quant à nous, si nous croyons devoir, comme la *Meuse*, faire une « *simple réflexion* » au sujet de la *Ligue*, c'est celle-ci :

Malgré ses énergiques résolution, s la *Ligue capacitaire* n'en sera pas moins, de par son règlement, réduite à l'impuissance lors de l'élection prochaine.

En effet, si les députés sortants, à l'exception de M. Hanssens, font à l'interpellation du délégué de la *Ligue* une réponse qui, dans le fond, sinon dans la forme, soit l'équivalent du mot de Cambronne, les membres de la *Ligue* devront néanmoins voter pour ces gens qui les enverront promener.

En effet, de par le règlement de l'*Association*, tout bulletin, pour être valable, devra porter au moins six noms. Or, si même la ligue appuie MM. Hanssens et Demblon, elle devra aussi appuyer quatre de ses adversaires.

Et après le pool, la *Ligue* — si même des candidats progressistes étaient sur les rangs en dehors de l'*Association* — devrait s'abstenir, son président faisant partie de l'*Association libérale*.

Ce qui fait que, malgré sa bonne volonté, la *Ligue* ne pourra donner qu'un coup de sabre dans l'eau.

Conservatoire de Liége.

La direction porte à la connaissance du public qu'il sera procédé, le 15 mai courant, au local du Conservatoire, à l'adjudication publique des travaux de coupe des cheveux de MM. E. Vandenboorn et Jules César Thomson, professeurs au dit établissement.

Le cahier des charges et plans des travaux (coupe et élévation) sont exposés au secrétariat du Conservatoire où les intéressés peuvent en prendre connaissance. Le cautionnement à verser est de douze cent francs. Les travaux devront être terminés pour le 15 juin prochain. Une amende de vingt-cinq francs par jour de retard pourra être infligée à l'adjudicataire.

L'emploi de la vapeur et le travail de nuit seront autorisés.

M. Verken, professeur au Conservatoire, offre d'acheter à des conditions avantageuses, les matériaux provenant de ces importants travaux.

(Communiqué.)

Boîte aux lettres.

Tribune libre.

Liége, le 27 avril 1886.

Monsieur le rédacteur en chef,

Un misérable employé se permet de venir demander une petite place dans les colonnes de votre estimable journal. Les lignes qui suivent sont dignes, je l'espère, de votre bienveillante sympathie.

Partout en Europe et en Amérique, la situation déplorable des travailleurs est l'objet des vives sollicitudes de la part de tout homme de cœur. Ce siècle, que l'on peut appeler le siècle de l'exploitation de l'homme par l'homme, a fait son temps, et si des améliorations sérieuses ne se font pas immédiatement, la société sera dans un péril permanent. Les ouvriers sont dignes du plus grand intérêt : mais a-t-on beaucoup parlé de l'employé ? de l'employé dans le commerce, l'industrie et dans la banque. Sait-on que l'employé en général est plus malheureux que l'ouvrier : qu'il ne peut se vêtir, se loger comme l'ouvrier. Qu'il doit pourvoir aux besoins de sa famille avec un traitement de 1200 à 2000 francs maximum pour quelques uns d'entre eux.

Et qu'exige-t-on de ces malheureux, 7 à 8 heures de travail par jour, une responsabilité écrasante qui, à la moindre faute, provoque les colères du patron.

L'employé dans cette situation douloureuse doit se taire. Une protestation le ferait chasser. N'y en a-t-il pas cent pour un !

Les patrons libéraux ou catholiques sont tous les mêmes, ce sont des hommes repus. Ils ne se doutent guère des haines qui fermentent dans le cœur de leurs employés, qui rivés à leur pupitre, n'espèrent rien. Je me trompe, ils espèrent une place à l'hospice. Et peut-on rester indifférent à cette situation et l'heure des revendications n'est-elle pas venue pour les employés aussi bien que pour les ouvriers.

Nul n'ignore les bénéfices que réalisent encore chaque jour, malgré la crise, certains gros commerçants, industriels ou banquiers. Certaines banques privées, ont vu l'année 1885, se clôturer par un bénéfice de 100 à 150,000 francs, alors que les membres du personnel de ces banques touchent des traitements de 600 à 2000 francs.

J'ose espérer, Monsieur le Rédacteur, que vous ouvrirez vos colonnes à cette humble protestation. Celui qui vous écrit ces lignes, après trente ans de service avec un traitement dérisoire, est allé prendre sa retraite à l'hospice et sans craindre les foudres du patron, il peut signer cette petite lettre en vous priant, Monsieur le Rédacteur en chef, d'agréer l'expression de sa reconnaissance.

C. S.

Avis aux Messieurs.

Beaucoup de personnes s'imaginent que les grands magasins de la place Verte (LOUVRE DE LIÉGE), parce qu'ils sont très connus dans les articles pour dames et les ameublements, accordent peu d'importance à ceux qui composent la toilette des messieurs. C'est une erreur des plus profondes, au contraire. **Aucune maison** ne possède un aussi grand choix de draperies anglaises, françaises et du pays et aucune maison ne traite mieux les vêtements sur commande ; aussi, c'est pour bien établir la preuve de ce qu'ils avancent que les **grands magasins de la place Verte** (LOUVRE DE LIÉGE) exposeront toute la semaine les spécimens les plus variés et les plus élégants de leurs riches draperies et de leurs jolis modèles de vêtements nouveaux.

Visitez les étalages où se trouvent les modèles-types et remarquez que les prix sont beaucoup moins élevés qu'ailleurs.

HIPPODROME DE SCLESSIN

Deuxième jour. Dimanche 9 mai. — 1 — Prix d'ouverture (haies). — 300 fr. dont 200 fr. au premier et 100 fr. au second, pour chevaux non tracés (pur sang exclus) Entrée : 20 fr. Poids commun 72 kilos. Distance, 1500 mètres

2. — Prix de l'Hippodrome (selling stakes). — 500 fr. pour tous chevaux de 3 ans et au-dessus, à réclamer pour 4 000 fr. Entrée : 40 fr. ; forfait 20 fr. Le second triple sa mise sur les entrées. Poids : 3 ans. 60 kilos ; 4 ans. 68 kilos ; 5 ans et au dessus, 70 kilos. Pour 3,000 fr., 3 kilos de décharge ; pour 2,000 fr. 6 kilos ; pour 1,000 fr. 8 kilos ; pour 500 fr. 10 kilos. Distance 1,400 mètres environ.

3. — Prix de la commission (Welter handicap, gentlemen et jockeys) — 500 fr. pour tous chevaux de 3 ans et au dessus. Entrée : 40 fr. ; forfait 20 fr. Le second triple sa mise sur les entrées. Le cheval ayant couru dans le prix des Dames le 2 mai, sans gagner, aura droit à 3 kilogs de décharge. Des jockeys porteront 2 kilogs de surcharge. Distance, 1.600 mètres environ.

4 — Prix de la Fontaine (haies à réclamer) 700 fr. pour tous chevaux de 3 ans et au-dessus à réclamer pour 3,000 fr. — Entrée : 40 fr., forfait 20 fr. Le second triple sa mise sur les entrées. — Poids : 3 ans. 62 kilos ; 4 ans. 72 kilos. 5 ans, et au dessus 75 kilos. Le cheval mis à réclamer dans la lettre d'engagement pour 2,000 fr. recevra 3 kilos de décharge ; pour 1.000 fr. 6 kilos et pour 500 fr. 8 kilos. Distance : 2,500 mètres environ.

Pendant la durée de ces réunions, l'harmonie de Grivegnée, sous la direction de M. Hubert Gooris, fera entendre les plus beaux morceaux de son répertoire.

Le champ de courses est desservi par le chemin de fer du Nord, les tramways et les bateaux à vapeur.

Les services de médecin et vétérinaire seront confiés à MM. Lefils et Remy.

Cartes prises à l'entrée : Piétons à la plaine, fr. 1 ; tribunes publiques, fr. 2 ; cavalier, fr. 5 ; voiture 1 cheval, 2 personnes, fr. 6 ; voitures 2 chevaux, 4 personnes, fr. 10 ; voiture 4 chevaux, 8 personnes, fr. 20.

Pesage pris à l'entrée, par personne, fr. 10.

N.-B. — Chaque personne en plus dans une voiture doit payer une carte de piéton d'un franc.

Les membres abonnés ont seuls droit à l'entrée de leur voiture, et sur présentation de leur carte, toutes personnes les accompagnant devront porter leur carte d'une manière apparente. Les membres sont seuls exempts de contre-marques pour circuler.

Maison Joseph Thirion, mécanicien

Délégué de la Ville à l'Exposition de Paris

3, Place Saint-Denis, 3, à Liége.

Machines à coudre de tous systèmes. Véritables FRISTER ET ROSMAN, garantie 5 ans. Apprentissage gratuit. Atelier de réparations pièces de rechange. Fil, soie, aiguilles, huile et accessoires

A la Ménagère

Victor MALLIEUX

FABRICANT BREVETÉ

Maison de vente, rue de la Cathédrale, 3

Atelier de Fabrication, rue Florimont, 2 et 4

FABRIQUE SPÉCIALE DE POÊLES, FOYERS ET CUISINIÈRES de tous genres et de tous modèles. — Ateliers de réparations et de placements de poêles et sonnettes. — Serrurerie et quincaillerie de tous pays. — Coffrets à bijoux en fer et en acier incrochetables. — Articles de ménage, au grand complet. — Cages, volières, jardinières, corbeilles en fer et jonc. — Cuisinières à pétrole perfectionnées. — Treillages de toutes espèces pour poulaillers. — Lits et berceaux en fer.

La Maison est reliée au téléphone.

Bijouterie, Horlogerie, Orfèvrerie.

F. Deprez-Servais

BREVETÉ DU ROI

29, Rue de la Cathédrale, 29

VIS-A-VIS DE L'ÉGLISE SAINT-DENIS

Liége.

Beaux choix de **Montres** à remontoir en or, argent, niellé et nickel (nouveauté.) Montres en **acier bruni, émaillé, chrysocale**, à jeu dit **Roulette a boussole** (pour touristes et voyageurs), à **cadran lumineux**, visible la nuit, à **seconde indépendante, Chronomètre** et **Répétition** (pour docteurs et chimistes). Pendules en cuivre, marbre et bronze artistique. Régulateurs. Réveils, et Horloges avec oiseau chantant les heures, **Pendules-Médaillons** à remontoir, système breveté appartenant à la maison, Montres **Thermomètre**, etc.

Baromètres métalliques, précision garantie.

Bijoux riches et ordinaires, **Broches, Bracelets** du meilleur goût, **Bagues** et **Dormeuses** montées en perles fines, en **diamants, brillants, saphir, émeraudes, turquoises**, etc., pour cadeaux de Fête, Fiançailles et de Mariage.

Orfevrerie, Couverts d'enfants, Timbales d'argent et Hochets pour cadeaux de Baptême.

Bijoux et pièces d'Horlogerie sur commande.

Lecteurs ! si vous voulez acheter un parapluie dans de bonnes conditions, c'est-à-dire élégant, solide et bon marché, c'est à la **Grande Maison de Parapluies**, 48, rue Léopold, qu'il faut vous adresser. La maison s'occupe aussi du recouvrage et de la réparation. La plus grande complaisance est recommandée aux employés mêmes à l'égard des personnes qui ne désirent que se renseigner.

MIGRAINE Les granules du Dr JUAREZ constituent le remède souverain des affections qui affligent la femme à certaines époques : **Migraine, Coliques, Maux de reins, Retards, Suppressions, etc., 5 fr. le fl. Seul dépôt à Liége, Ph. de la Croix Rouge de L. BURGERS, 16, Pont-d'Ile.**

Envoi franco contre timbres-poste.

IMPUISSANCE Les affections du système Cérébro-Spinal, telles que la débilité, l'impuissance, la dépression mentale, le ramollissement du cerveau, les pertes seminales, résultant de l'abus des liqueurs et des plaisirs sexuels sont guéries en peu de semaines par les pilules du Dr LOUVET. 5 francs le flacon. Ph. de la Croix Rouge de L. BURGERS, 16, Pont-d'Ile, Liége.

Liége. — Imp. Émile Pierre et frère.

COURSES

La femme *** lorgnant son Jockey

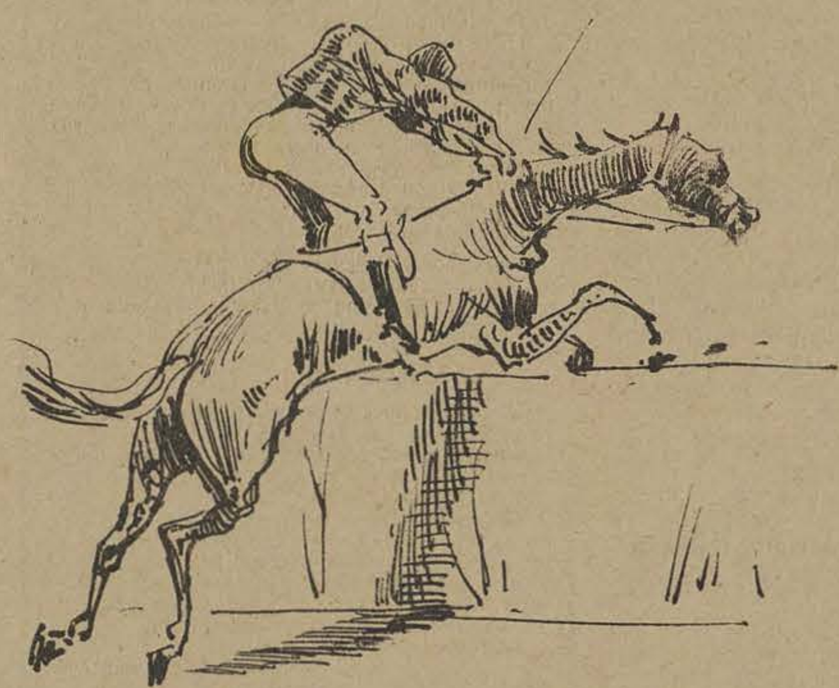

Le Saut des obstacles.

Que de grâce et que d'élégance!
Ce Diable de cheval vous secoue! J'en ai l'effet sans l'air!

Un coin de la pelouse.

Venue pour faire courir – mais pas les chevaux